

La lutte du monde ouvrier.

Niveau : 4 ^e	Programme : L'âge industriel	Compétences SOC LE COMMUN C5.1/C5.2/C5.3/
Capacité :	Décrire et expliquer un exemple de mutation liées à l'industrialisation	
Je suis capable de	<ul style="list-style-type: none"> ● prélever, classer et interpréter des informations ● Produire un récit qui intègre des éléments explicatifs et démonstratifs. 	
Pré requis :		

Consigne :

Raconter avec les documents en quelques lignes la lutte des ouvriers pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Doc1 Le lundi 11 avril 1870, une grève générale éclate à Fourchambault, provoquée par une crise et six mois de chômage. (...)

Vers 14h, les grévistes s'attroupent devant la Forge, brisent les portes et pénétrant dans les ateliers, arrêtent la vapeur des motrices, arrêtent toute activité (...). Le lendemain matin à 4 h ½, 800 grévistes se rendent à Nevers (...). En avant marchent une soixantaine d'enfants âgés de 10 à 12 ans. (...) A 18 h, les manifestants tiennent réunion place Carnot, quêtent en faveur des ouvriers les plus nécessiteux (...) Un seul incident se produisit au cours de la grève : le 13 avril, le marché de Fourchambault est pillé par une foule exaspérée, en majorité des femmes, qui avait voulu taxer des denrées estimées trop coûteuses.

Débordées, les autorités locales avaient réclamé des troupes en renfort (...) Les soldats, au nombre de 2000 dans Fourchambault avaient reçu pour consigne d'éviter toute effusion de sang (...)

Les ouvriers réclamaient qu'on leur rendît les 25 centimes sur un salaire journalier de 2 F 50 pour les manœuvres. Ils voulaient gérer leur caisse de secours pour laquelle ils donnaient 3% de leur salaire. Enfin, ils ne voulaient pas travailler plus de 10 h par jour. Après avoir parlementé avec les directeurs le samedi 16 avril, ils acceptent la reprise générale du travail les 18 et 19 avril.

Brochure Fourchambault 1855-1955

1802	Travail des enfants limité à 12 heures par jour (GB)
1825	Syndicalisme et droit de grève reconnus (GB)
1839	Interdiction du travail pour les enfants de moins de 13 ans (All)
1841	Interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans (France)
1847	Journée de travail limitée à 10 heures pour femmes et enfants (GB)
1864	Reconnaissance du droit de grève (France)
1871	Reconnaissance du droit de grève (Allemagne)
1876-1880	Ecole obligatoire (GB)
1881	Ecole obligatoire (France)
1884	Syndicalisme reconnu (France)
1884	Assurance maladie et assurance accidents (Allemagne)
1890	Repos hebdomadaire samedi et dimanche (GB)
1890	Suppression du livret ouvrier (France)
1890	Syndicalisme reconnu (Allemagne)
1899	Journée de travail limitée à 10 h pour femmes et enfants (France)
1906	Une journée de repos par semaine (France)